

Voeu du Conseil départemental du Loiret

POUR LA TRANSITION CLIMAT-ENERGIE

La 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21) s'est déroulée en France du 30 novembre au 11 Décembre 2015.

Elle a débouché sur un accord des États pour renforcer leur action de lutte contre les changements climatiques. Les élus départementaux du Loiret s'en réjouissent et espèrent que cet accord sera non seulement appliqué mais enrichi de nouvelles mesures à l'avenir.

Si les Etats ont joué un rôle majeur pour atteindre un objectif de moins de deux degrés de réchauffement dans le siècle, la mobilisation des collectivités locales et de la société civile est néanmoins l'une des clés du succès de cette conférence.

C'était le sens du Sommet mondial climat et territoire qui s'est tenu à Lyon les 1er et 2 juillet 2015 et qui a débouché sur une mobilisation sans précédent des acteurs non étatiques pour défendre une approche territoriale de l'action climatique.

Les Départements ont l'obligation et le devoir d'agir afin de contribuer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au même titre que l'Association des Départements de France, le Conseil départemental du Loiret s'associe à la déclaration adoptée au sommet de Lyon et entend relever le « défi d'inscrire son action, quotidienne et territoriale, dans une trajectoire de décarbonation de l'économie mondiale, (...) tout en considérant que tous se doivent d'envisager l'avenir de leur société dans une perspective d'économie faiblement carbonée et résiliente ».

Le Département du Loiret, engagé depuis plusieurs années dans le développement durable, souhaite continuer d'assumer ses responsabilités pour l'avenir des territoires comme celui des générations futures.

C'est en septembre 2013 que le Département adopte son premier Plan Climat, traduisant les orientations politiques de développement durable au travers de 30 actions en vue d'améliorer la performance thermique du patrimoine et maîtriser les consommations d'énergies, accompagner la transition énergétique du territoire, s'adapter aux impacts du changement climatique et donner à l'administration les moyens de mise en oeuvre de ce plan.

Ainsi, notre Département a inscrit dans son Plan climat-énergie départemental une mesure innovante, le Fonds Carbone, qui lui permet de privilégier des réponses aux besoins de ses habitants, se traduisant par une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le Département a su s'imposer comme un acteur incontournable du territoire au regard du Grenelle de l'Environnement en s'engageant dans une démarche volontaire d'Agenda 21.

A la fin de l'année 2014, l'Assemblée départementale adopte le premier Agenda 21, dit « Loiret 21 », couvrant la période 2015-2017. Décliné autour de 43 actions et 94 projets concrets et évaluables, il constitue désormais la politique stratégique territoriale en matière de développement durable du Loiret.

Le Département du Loiret agit au regard des 5 finalités du développement durable, dont ceux de la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère. A ce titre, il s'assigne plusieurs priorités :

- Améliorer l'efficacité de l'action des acteurs de l'habitat et sa visibilité
- Accompagner les usagers et les bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique
- Privilégier des collèges tournés vers les énergies renouvelables
- Disposer de leviers au service de l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine départemental
- Encourager le covoiturage et les modes de déplacements doux
- Développer les déplacements alternatifs avec le lancement du plan de mobilité durable interne
- Passer à l'électromobilité dans le parc départemental
- Promouvoir une politique d'achats décarbonés.

A titre d'illustration, le Département du Loiret a été récemment primé au titre de son expérimentation d'un fonds d'arbitrage carbone destiné à minimiser ses émissions de CO2 dans le cadre de la commande publique.

De la même manière, le Département s'est engagé dans des opérations « durables » au travers des Certificats d'économie d'énergie, par une sensibilisation aux gestes éco-responsables et par une mutualisation des achats

d'énergie.

Enfin, le projet territorial de développement durable porté par notre collectivité vient d'être reconnu « Agenda 21 Local France » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Alors que la COP 21 vient de s'achever, et que la transition vers une économie bas-carbone est enclenchée, le Département du Loiret souhaite réaffirmer son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil départemental continuera d'intégrer la dimension du développement durable dans toutes ses politiques sur la base de critères durables. Le développement durable sera intégré comme prérequis dans chacune de nos politiques.

Le choix de la neutralité carbone en 2050 constitue un engagement fort auquel nous devons nous associer afin d'atteindre de nouvelles ambitions.

Aujourd'hui, de nombreuses collectivités et institutions françaises se sont prononcées en faveur d'un désinvestissement du secteur des énergies fossiles. Les Départements oeuvreront à l'élaboration d'un agenda de solutions en matière de transition énergétique. A titre d'exemple, ils se fixent comme objectifs : zéro carbone en 2050, zéro précarité énergétique en 2050, développer une solidarité territoriale au service de l'adaptation au changement climatique, renforcer l'éducation climatique au sein des collèges, renforcer l'éco-responsabilité et l'exemplarité des départements.

Parallèlement aux efforts des Etats et des collectivités territoriales dans la lutte contre le réchauffement climatique, les acteurs économiques (établissements bancaires et financiers, sociétés d'assurance...) jouent un rôle essentiel dans le désinvestissement des énergies fossiles afin d'atteindre l'objectif d'une limitation à deux degrés du réchauffement climatique.

A l'échelle mondiale, selon une étude publiée par Arabella Advisors, les engagements en faveur du désinvestissement dans les énergies fossiles atteignent désormais 2 600 milliards de dollars d'actifs (2 300 milliards d'euros, soit un montant multiplié par 50 en un an). L'objectif de cette démarche est de réorienter les capitaux vers une économie durable et compatible avec les objectifs de limitation du dérèglement climatique.

Parmi les exemples notoires, l'Etat de Californie a décidé que les organismes de retraites de ses agents devait se retirer du secteur du charbon d'ici fin 2016, le groupe AXA a annoncé le 22 mai 2015 qu'il serait totalement retiré du secteur du charbon à la fin 2015 et la France a supprimé ses crédits à l'export pour les centrales à charbon sans stockage de CO2.

Dans le cadre de ces efforts de désinvestissement des énergies qui participent aux changements climatiques, le Conseil départemental du Loiret encourage vivement les organismes de retraite auxquels il cote au bénéfice de ses fonctionnaires, agents contractuels et élus (CNRACL, IRCANTEC, ERAFP, CAREL ou FONPEL) à adopter une stratégie d'investissement bas carbone pour la gestion de leurs réserves ou actifs afin de favoriser des entreprises ou des projets contribuant au financement de la transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables, infrastructure, économie circulaire, etc.).

Considérant l'implication remarquable des acteurs économiques, aux côtés des Etats, en faveur du succès des discussions de la COP 21, le Conseil départemental appelle de ses vœux un engagement actif des forces vives de notre département en faveur du désinvestissement des énergies fossiles et la définition par leurs soins d'objectifs volontaristes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Adopté à l'unanimité le 18 décembre 2015